

Réunion du Conseil Communal du 31/05/2010

Rapport officiel et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal, entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

2. Organisation de l'enseignement fondamental 2010/2011 :

a) approbation provisoire de l'organisation scolaire 2010/2011

Le conseil communal unanimement approuve provisoirement l'organisation scolaire 2010/2011 de l'enseignement fondamental de la commune de Mamer.

b) approbation du règlement d'occupation des postes et de fonctionnement interne du personnel enseignant de la commune de Mamer

Le conseil communal unanimement arrête un règlement d'occupation des postes et de fonctionnement interne du personnel enseignant de la commune de Mamer

3. Déclaration d'intention de s'engager dans la réalisation d'un futur office social commun avec les communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelage et éventuellement Dippach et Reckange sur Mess

Le conseil communal unanimement décide de collaborer avec les communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelage et éventuellement avec les communes de Dippach et Reckange-sur-Mess au sein d'un office social commun tel qu'il est prévu par la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

4. Approbation d'un avenant à la convention collective de travail des salariés à tâche manuelle de la commune de Mamer

Le conseil communal avec onze voix et une abstention approuve un avenant à la convention collective de travail des salariés (m/f) à tâche manuelle de la commune de Mamer signé entre le collège des bourgmestre et échevins et les syndicats OGB-L et LCGB.

5. Finances communales :

a) approbation de l'état des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2009

Le conseil communal décide à l'unanimité :

1. d'admettre

	service ordinaire	service extraordinaire
en reprises provisoires	19.939,36 €	0,00 €
en décharges	183,24 €	0,00 €
total	22.122,60 €	0,00 €

2. d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention "à poursuivre".

b) approbation de titres de recette

Le conseil communal, unanimement approuve des titres de recette au montant total de 2.099.602,60 €.

6. Dénomination des rues dans le plan d'aménagement particulier « beim Bambesch » à Mamer

Le conseil communal unanimement décide de donner les noms « rue Marie-Jeanne BIRKEL » et « rue Lydie SCHMIT » aux deux rues desservant le plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit « beim Bambesch » et approuve le plan afférent du service technique communal sur la dénomination des rues et la numérotation des maisons.

7. Mamer Maart :

- a) décision de rembourser aux commerçants du « Mamer Maart » le bon d'achat de 10,00 € pour chaque carte de fidélité remplie contre remise du bon original**

Le conseil communal avec neuf voix et une abstention décide de rembourser aux commerçants du « Mamer Maart » le bon d'achat de 10 € pour chaque carte de fidélité remplie contre remise du bon original.

- b) décision d'indemniser les associations locales exploitant le stand de boissons au « Mamer Maart » d'un forfait de 100,00 € par exploitation**

Le conseil communal unanimement décide d'indemniser les associations locales exploitant le stand de boissons du « Mamer Maart » d'un forfait de 100,00 € par exploitation.

8. Allocation de subsides extraordinaires :

- a) 50,00 € à l'a.s.b.l. Landjugend Dikkrich pour l'organisation du « 36 Landjugenddag »**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 50,00 € à l'a.s.b.l. Landjugend Dikkrich pour l'organisation du « 36 Landjugenddag ».

- b) 50,00 € au II Bataillon 1945-1946 de l'Armée Luxembourgeoise à l'occasion de la célébration du 65^{ème} anniversaire**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer au II Bataillon 1945-1946 de l'Armée Luxembourgeoise un subside extraordinaire de 50,00 € à l'occasion de la célébration du 65^{ème} anniversaire.

- c) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. Nouvelle Association Enfants, Jeunes, Familles (Maison Relais Mamer) valant remboursement du prix en espèces obtenu pour la participation au projet « A la découverte des langues et cultures » primé pour le Label Européen des Langues 2010**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Nouvelle Association Enfants, Jeunes, Familles (Maison Relais Mamer) un subside extraordinaire de 1.000,00 € valant remboursement du prix en espèces obtenu pour la participation au projet « A la découverte des langues et cultures » primé pour le Label Européen des Langues 2010.

d) 2.000,00 € à l'a.s.b.l. Mouvement Ecologique à titre d'aide financière pour l'organisation de la 15^{ème} édition de la journée « Alles op de Velo » entre Mamer et Mersch, dimanche le 18/07/2010

Le conseil communal unanimement décide d'accorder un subside de 2.000,00 € à l'a.s.b.l. Mouvement écologique pour l'organisation de la 15^{ème} édition de la journée « Alles op de Velo » entre Mamer et Mersch, dimanche le 18/07/2010.

e) 4.000,00 € à l'a.s.b.l. Cercle Culturel Communal pour doter le Grand Prix de la Biennale 2010

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Cercle Culturel Communal un subside extraordinaire de 4.000,00 € pour doter le Grand Prix de la Biennale 2010

f) 250.000,00 € à la Fabrique d'Eglise Holzem à titre de contribution communale à la restauration de l'église paroissiale de Holzem

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à la Fabrique d'Eglise Holzem un subside extraordinaire de 250.000,00 € à titre de contribution communale à la restauration de l'église paroissiale de Holzem, les modalités de financement devant faire l'objet d'une convention à signer entre le collège échevinal et la Fabrique d'Eglise Holzem.

9. Changements dans la composition de la Commission consultative des Etrangers et de l'Intégration :

a) démission de Mme Anna Maria Casalegno comme membre effectif de nationalité italienne

Le conseil communal accepte la démission de Mme Anna Maria Casalegno comme membre effectif de nationalité italienne dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

Le conseil communal remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

b) nomination de M. Stefano Trotta comme membre effectif de nationalité italienne

M. Stefano Trotta, de nationalité italienne, domicilié à Mamer, est nommé comme membre effectif de nationalité italienne dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.